



*terrain d'arts
en loire-atlantique*

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 19 DECEMBRE 2024**

REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-044-798868717-20250305-2025_01-DE

Compte-rendu de la séance du 19 décembre 2024 à 17h30 à l'hôtel du département.

Membres du conseil d'administration

Étaient présents :

Bir Cécile, Bourdon Emilie, Coué Julien, Phalippou René, Germain-Thomas Patrick, Girardot-Moitié Chloé, Jansen Louise, Le Moullec Catherine, Martineau David, Paragot Agnès, Ploteau Annie, Poirout Dominique, Sallé Fanny.

Étaient représentés (pouvoir)

/

Était excusé :

Thebault Alexandre

Soit 13 présents / 14 membres – Quorum atteint.

Direction de Mixt :

Catherine Blondeau - directrice

Marie Belleville – directrice administrative et financière

Assistaient également à l'entièreté de la réunion :

Céline Bernard, administratrice de Musique et Danse en Loire-Atlantique

Christophe Fenneteau, chef de service création artistique, DRAC Pays de la Loire

Camille Fortin, chargée de mission théâtre et livre, Nantes Métropole

Sébastien Mehat-Leroy, agent comptable de l'EPCC,

Mireille Pinaud, directrice culture et patrimoine, Département de Loire-Atlantique.

Dominique Poirout souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants de ce premier conseil d'administration de Mixt. Malgré le contexte politique particulier en Pays de la Loire, depuis quelques semaines, elle ouvre positivement, et avec émotion cette réunion : elle accueille chaleureusement les membres, tous convaincus que la culture est importante, qu'ils soient depuis un temps dans le projet Mixt, ou qu'ils le rejoignent aujourd'hui et propose un tour de table permettant la présentation de chaque membre du conseil d'administration.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 5 novembre 2024

Approbation du CR à l'unanimité sous réserve d'une modification page 6 pour l'intervention de Christophe Fenneteau : il rappelle les réserves d'usages concernant le maintien des financements DRAC pour Mixt : la validation des crédits et le vote du budget.

2. Installation de Mixt

○ Information relative à la modification des statuts et à l'arrêté préfectoral

Dominique Poirout annonce que la préfecture a validé les nouveaux statuts de l'établissement, ayant pour objectif de permettre la fusion entre l'EPCC initialement Le Grand T avec l'association Musique et Danse en Loire atlantique.

À cet effet, les statuts du Grand T ont été modifiés notamment dans sa dénomination, son objet, ses missions, ainsi que dans la composition du conseil d'administration.

Ce dernier intègre dorénavant l'État et cinq personnalités qualifiées, dont deux issues du comité des territoires. Conformément à l'article 32 des statuts modifiés. Les personnalités qualifiées du comité des territoires seront élues parmi les membres de ce dernier au plus tard le 30/06/2025. En attendant cette échéance, les dispositions transitoires des statuts modifiés précisent que les délibérations du Conseil d'Administration sont prises, sans ces derniers, en toute validité.

○ Installation des personnalités qualifiées

Dominique Poirout présente les trois personnalités qualifiées de ce nouveau conseil d'administration désignées sur proposition du département après avis consultatif des autres membres publics constituant le conseil d'administration.

Les 3 personnalités qualifiées sont désignées parmi des personnalités issues de la société civile et dotées d'un intérêt pour les arts et la culture ce qui a vocation à favoriser le développement et/ou le rayonnement de l'établissement.

Il s'agit de :

- Monsieur Julien COUE, Directeur de la Maison des Adolescent.es de Loire-Atlantique dont la nomination fait sens quant à son expertise sur la jeunesse qui résonne profondément avec le projet artistique et culturel de Mixt.
- Madame Catherine LE MOULLEC, Membre du théâtre COMETE (structure collaborative entre professionnels de l'enseignement et professionnels du théâtre), ancienne metteuse en scène du Théâtre Pom et professeure de Lettres Classiques, engagée dans le développement de l'éducation artistique et culturelle.
- Monsieur Patrick GERMAIN THOMAS, Chercheur, économiste et grand amateur de danse, particulièrement intéressé par la question de la place de la danse à l'école.

Catherine Le Moullec, précédemment personnalité qualifiée du Conseil d'Administration du Grand T et Patrick Germain Thomas, précédemment personnalité qualifiée du Conseil d'Administration de MDLA assure une forme de continuité au sein de Mixt.

○ Élection des présidente et vice-présidentes

Dominique Poirout est proposée afin de continuer sa mission en tant que présidente de l'EPCC Mixt.
Fanny Sallé est proposée pour en assurer la vice-présidence de l'EPCC Mixt.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident d'élire à l'unanimité Dominique Poirout à la présidence et Fanny Sallé à la vice-présidence du conseil d'administration de l'établissement.

Par ailleurs, pour permettre la continuité du fonctionnement de l'EPCC Mixt, les délégations suivantes de la présidence à la directrice de l'EPCC Mixt sont reprises :

- Délibération 2013-2 – Délégation à la direction concernant la passation des contrats
- Délibération 2013-3 – Délégation à la direction pour la création de régies
- Délibération 2015-8 – Délégation à la direction pour la signature d'accord transactionnel
- Délibération 2021-11 – Délégation à la direction pour la fermeture de régies

Mise au vote, la délibération 2024-12 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Fanny Sallé est très honorée d'accepter la vice-présidence de l'établissement Mixt. Mixt est le résultat de la fusion de deux établissements et la gouvernance est le symbole de cette transition.

Dominique Poirout remercie David Martineau, précédent vice-président du Grand-T, qui poursuivra à nos côtés dans les temps de préparation.

- Élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Marie Belleville présente la commission d'appel d'offres. Cette commission est compétente pour traiter les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique. Elle est présidée par la directrice de l'établissement ou son représentant dûment habilité.

Les membres suivants se proposent pour constituer la commission d'appel d'offre :

Titulaires	Suppléants
Fanny Sallé	Dominique Poirout
Catherine Le Moullec	Patrick Germain-Thomas
David Martineau	Cécile Bir
Agnès Paragot	Chloé Girardot-Moitié
Louise Jansen	Annie Ploteau

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration valident à l'unanimité les membres de la commission d'appel d'offres.

Mise au vote, la Délibération 2024.13 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Approbation du transfert de l'association Musique et Danse en Loire-Atlantique vers l'EPCC et approbation du traité de fusion

Dominique Poirout présente la délibération suivante.

Pour permettre une fluidité dans la reprise des activités de l'association par l'EPCC Mixt, la fusion se fera par le biais d'une transmission universelle du patrimoine de l'association à l'EPCC. À cet effet, la convention de transfert universelle du patrimoine est jointe en annexe du présent dossier.

Compte tenu que l'association Musique et Danse en Loire Atlantique a accepté le transfert et a validé la convention de fusion transmission universelle de patrimoine lors de son assemblée générale du 19 décembre 2024.

Pour permettre cette fusion, les salariés des deux établissements ont été consultés pour avis consultatif sur le principe de la fusion. Un dossier social a été respectivement transmis aux membres du CSE pour consultation, le 3 octobre 2024 pour l'association et le 4 octobre 2024 pour l'EPCC. Les membres des deux CSE ont rendu un avis favorable.

Les membres du conseil d'administration s'accordent à l'unanimité afin :

- D'accepter le transfert de l'activité, et des ressources qui s'y attachent, de l'association MDLA à l'EPCC Mixt
- D'accepter la convention de fusion de transmission universelle de patrimoine de l'association MDLA à l'EPC Mixt
- De permettre à la directrice de finaliser et de signer la convention de fusion transmission universelle de patrimoine de l'association MDLA à l'EPC Mixt

Mise au vote, la Délibération 2024.14 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Dominique Poirout souhaite la Bienvenue à Mixt !

3. Fonctionnement de Mixt

- Présentation de l'organigramme

Catherine Blondeau explique que le nouvel organigramme, fruit de 15 mois de travail, vise à construire une organisation qui réponde aux besoins en compétence réclamées par le nouveau projet de Mixt.

En effet, on assiste aujourd'hui à la fusion d'un établissement public avec une association : un projet commun va être naître de cette fusion, avec pour enjeu d'être à la fois dans la continuité des deux histoires, tout en ouvrant des perspectives nouvelles, en résonance avec le monde actuel et à ses problématiques. Cette fusion va faire bouger les missions des deux établissements d'origine.

Ce projet propose d'abord de repenser la coopération avec les territoires de Loire-Atlantique, en imaginant de nouveaux dispositifs pour accompagner leurs initiatives. Du côté de sa base nantaise, Mixt ne sera plus seulement un théâtre de création et de diffusion, mais aussi un lieu de vie ouvert (notamment avec le jardin et le restaurant). L'enjeu est de conjuguer les missions de démocratisation culturelle héritées de Malraux avec une vision héritée de la philosophie des droits culturels issue des modèles anglo-saxons, de combiner l'attention aux artistes professionnels et la construction d'une offre de spectacle de qualité avec l'ouverture aux pratiques artistiques et culturelles par et avec les amateurs, et les citoyens. L'ouverture d'un restaurant sur le site incarne l'idée du lieu de vie et nécessite une équipe professionnelle dédiée. Le développement d'une offre de formations professionnelles destinée aux artistes, aux écoles de musiques et aux professionnels de la culture nécessite également des compétences spécifiques. Le développement de la privatisation des espaces et du mécénat est également un enjeu pour la transformation de notre modèle économique et nécessite des compétences particulières.

Catherine Blondeau présente l'organigramme, structuré en cinq grands pôles :

- Le pôle Maison des artistes et du territoire qui comprend un secteur accompagnement artistique, un secteur coordination territorial, un secteur production.
- Le pôle Médiation, ingénierie et formation qui regroupe la médiation et la formation professionnelle.
- Le pôle Développement et relations extérieures qui comprend les métiers de la communication, du marketing, de la billetterie, de l'animation du site et du lieu de vie, du développement commercial et mécénat et de la restauration.

- Le pôle Technique avec un secteur logistique, accueil et bâtiment ayant pour objectif de garantir un accueil optimal à tous les usagers du site : promeneurs dans le jardin, répétitions d'amateurs..., un secteur scénique, un secteur atelier de construction de décors
- Le pôle Administratif, financier et RH avec un secteur ressource humaine et un secteur économique et juridique.

Ce nouvel organigramme crée de nouveaux secteurs d'activité en s'appuyant sur les postes laissés vacants depuis plusieurs années. En effet, pendant les saisons mobiles, six départs ont eu lieu dans l'équipe du Grand T (départs à la retraite ou bifurcations professionnelles). Ces salariés n'ont pas été remplacés par des postes en CDI pour faciliter la mobilité interne et intégrer les besoins de compétences nouvelles le moment venu.

Marie Belleville présente la délibération 2024-15 et les étapes qui permettent la mise en œuvre de l'organigramme. Le premier point de la délibération est de transférer les postes de l'équipe de Musique et Danse en Loire-Atlantique tels qu'ils existent actuellement. Le second point permet d'identifier les postes qui sont créés, supprimés, modifiés ou maintenus pour arriver au nouvel organigramme.

L'organigramme présenté a pour objectif à la fois de répondre aux besoins de l'établissement pour mettre en œuvre le projet artistique et culturel qui est le sien et de permettre à tous les salariés de trouver une place dans cette nouvelle organisation. Tout au long du mois de janvier 2025, la direction de l'établissement va rencontrer chaque salarié pour leur proposer un poste, si les salariés refusent et qu'aucun reclassement n'est trouvé, cela pourra conduire à des licenciements économiques.

Dans le processus de construction de l'organigramme, la direction a consulté les CSE du Grand T et de MDLA qui ont émis un avis défavorable.

Louise Jansen rapporte l'avis défavorable du comité social et économique (CSE).

Pour un certain nombre d'employés, il a manqué de dialogue. L'organigramme multiplie les strates hiérarchiques qui semblent cloisonnées en silo. Il y a moins de souplesse qu'attendue pour postuler à d'autres postes. Malgré les entretiens de souhait qui ont eu lieu en novembre 2024, l'évolution de l'organigramme n'a pas répondu aux espérances des employés et de nombreuses personnes se sont retrouvées dans un mal-être important du fait de ce processus. Les documents d'information sont arrivés un peu tard, ce qui fait que le CSE n'avait pas les cartes en main pour accompagner correctement les salariés.

Catherine Blondeau reconnaît que c'est un processus difficile qui inquiète les salariés et génère du mal être. Il y a eu beaucoup de consultations et d'échanges, et même si les transformations sont profondes, la volonté de reclasser tout le monde se fait avec une marge de manœuvre faible. Cet organigramme, dans cette fusion, a été un exercice difficile, lourd en charge émotionnelle. Il a de plus été élaboré en même temps que le projet dans son ensemble : travaux, organisation des déménagements, planifications économiques...

Catherine Blondeau considère que les salariés sont légitimes à exprimer ces réticences, et espère que la suite du travail mettra en valeur le bon fonctionnement de la nouvelle organisation du travail

Fanny Sallé salue le travail du CSE. À travers cet avis, on comprend que le personnel et la direction ont traversé une période d'inconfort. Les échanges avec les salariés de MDLA ont aussi montré une crainte face à un organigramme hiérarchique. Il y a alors une appréhension sur le futur vivre ensemble. Après avoir pris conscience de ces temps d'inconfort, il faut positiver en rappelant qu'il y a beaucoup de choses à construire.

David Martineau rappelle que le CSE partage un désir de transversalité. Il est normal qu'il marque des inquiétudes. Ces revendications transmettent un autre message : il y a un appétit interne pour une mobilité professionnelle qui n'a pas pu être assouvi. Mais l'organigramme évoluera dans les mois et les années à venir.

Mise au vote, la Délibération 2024.15 est adoptée avec 11 voix Pour et 2 abstentions des membres présents ou représentés

David Martineau doit partir. Il laisse son pouvoir à Dominique Poirout.
Émilie Bourdon doit partir également et laisse un pouvoir à Cécile Bir.
Chloé Girardot-Moitié doit également partir. Elle laisse son pouvoir à Fanny Sallé.

- Approbation de la grille tarifaire du premier semestre 2025

Catherine Blondeau annonce la nécessité du vote de la grille tarifaire pour permettre d'intégrer les tarifs pratiqués par l'association MDLA pour la saison 2024/2025, il faut aujourd'hui les inclure dans la grille de Mixt.

Mise au vote, la Délibération 2024.16 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Approbation du budget 2025 et de la grille des salaires

Catherine Blondeau introduit le vote du budget. 2025 est une année intermédiaire : les activités proposées entre janvier et juin ont été planifiées il y a plus d'un an par chacune des deux structures avant leur fusion. À partir de septembre 25, ce sera une programmation Mixt. L'année budgétaire est donc particulière.

L'organigramme sera stabilisé en février, mois où une partie des bâtiments neufs seront livrés. Le reste du nouvel équipement sera prêt à l'été. Le lancement de l'activité Mixt se fera en deux temps : un premier lancement à l'automne dans le territoire et un second lancement sur le site Nantais en décembre 2025. L'établissement fait face à une augmentation de ses coûts de fonctionnement et actionne tous les leviers à sa disposition pour les contenir au maximum :

- Traquer des redondances,
- Arrêter certaines activités comme les saisons jeune public et le dispositif passerelle,
- Repenser le modèle économique des interventions en milieu scolaire
- Améliorer le taux de recouvrement de toutes les activités. Un certain nombre de tarifs vont être modifiés (ateliers, billetterie, médiation),
- Investir dans de nouvelles activités source de recettes propres (formation professionnelle, restauration, privatisation) pour lesquelles il a été fait appel à des experts pour sécuriser le lancement

Dans l'état prévisionnel de ses frais de fonctionnement, et sans refinancement public, malgré tous ses efforts, l'établissement serait en difficulté pour construire une activité qui réponde à toutes les activités de service public inscrites à son cahier des charges. Pour pouvoir construire sereinement la première saison de Mixt, Catherine Blondeau propose au Conseil d'Administration de solliciter les réserves de l'établissement afin de déployer le potentiel du projet sous toutes ses formes et de bien poser les bases d'une proposition vers laquelle Mixt veut tendre.

Marie Belleville poursuit la présentation du budget 2025 en s'appuyant sur la note budgétaire. C'est un budget qui comporte beaucoup de complexité et d'inconnues : la mise en œuvre d'un nouvel organigramme, du projet dans son ensemble avec la refonte de tous les dispositifs existants, le lancement de nouvelles activités pour faire vivre le site.

Le budget prend en compte les fluctuations des charges de fonctionnement (loyer, maintenances, fluides...) liées aux différentes périodes de livraison du bâtiment.

La masse salariale de Mixt comprend une équipe de quatre-vingt-huit postes. Le volume de la masse salariale de Mixt est en hausse par rapport à celles cumulées du Grand T et de MDLA : plusieurs postes étaient vacants depuis plusieurs années au Grand T pour faciliter le déploiement du nouvel organigramme, ils seront pourvus dans le courant de l'année 2025.

La transformation du modèle économique conduit à ce qu'une partie de la masse salariale soit couverte par des recettes d'activités ou des subventions fléchées : ce sera le cas de l'équipe du restaurant, de l'équipe dédiée à la formation professionnelle, de l'équipe dédiée aux privatisations, du poste dédié à l'accompagnement des artistes allocataires du RSA, des intervenants en milieu scolaire. Le budget dédié à la communication, afin de promouvoir le lancement du nouvel établissement et ses nouvelles activités, a été contenu. En effet, ce budget est légèrement inférieur à ceux cumulés des deux établissements distincts.

Catherine Blondeau profite de ce moment pour présenter le logo de Mixt. Il a été voulu joyeux, coloré, et déclinable dans toute la palette d'activités de Mixt (spectacle, restauration, formation, location).

Marie Belleville poursuit la présentation avec la structuration prévisionnelle des recettes et l'utilisation de la marge artistique au regard des missions de l'établissement. Les contributions statutaires sont reconduites sur l'année 2025. Les subventions de l'État perdurent, sous réserve de la reconduction des crédits et du vote du budget, pour le jumelage avec les collèges, les classes théâtres, le jumelage Halvêque, et les projets innovants d'éducation artistique et culturel sur le territoire.

D'autres recettes issues de l'activité viennent équilibrer le budget. Entre autres : les recettes de billetterie, les recettes liées aux partenariats avec d'autres opérateurs, des recettes liés à la construction de décors, à la formation professionnelle, et à partir de 2026, des recettes liées à l'activité du restaurant.

La marge artistique prévisionnelle est projetée à 1 000 811 euros, soit 13 % du budget. Cette marge est en baisse notable, comparée à celles cumulées du Grand T et de MDLA, alors même que nos projections budgétaires évaluent les besoins de l'EPCC en marge d'activité à 1,4M€ si l'on veut qu'il déploie toute l'étendue des activités de service public inscrites à son cahier des charges. Pour atteindre la marge artistique nécessaire en 2025, la direction propose que l'établissement puise dans ses réserves à hauteur de 70 000 euros.

Cette dégradation progressive de la capacité d'action de Mixt ira en s'accroissant dès 2026 et les années suivantes, du fait de l'augmentation des frais de fonctionnement (maintenance du bâtiment sur une année pleine), et ce malgré d'une part nos efforts pour contenir les charges de fonctionnement et la masse salariale, d'autre part nos efforts pour améliorer le taux de recouvrement des activités classiques, développer de nouvelles activités rentables (privatisation et restaurant), revoir la politique tarifaire et les modalités financières de partage des coûts dans les dispositifs de coopération territoriale (IMS, Tournées, Projets artistiques de territoire).

Sans un refinancement au moins partiel par des sources publiques, l'établissement entrera dans une période de turbulences et de difficultés.

Marie Belleville aborde ensuite les dotations aux amortissements. Elles prennent en compte la livraison de l'atelier de construction des décors, l'équipement technique des salles, et les équipements courants.

Dominique Poirout remercie Marie Belleville pour cet exposé dense et complet. C'est une période difficile budgétairement. Alors que ce projet est tourné vers le territoire, sa mission de service public se retrouve en difficulté. Elle remercie les équipes, qui mènent de front plusieurs chantiers, et qui, conscientes du contexte économique dans lequel nous sommes, déploient de l'énergie pour trouver des moyens de percevoir des recettes supplémentaires. C'est un travail colossal et responsable, afin de répondre à un cahier des charges validé par tous (l'État, la ville de Nantes, le département). Il faut se donner une chance de faire vivre Mixt, car ce projet a une importance pour les citoyens. Puiser dans ses ressources, c'est lui donner les moyens d'exister et de temporiser en attendant des jours meilleurs.

Agnès Paragot souligne l'intérêt de cette expérimentation qui consiste à mettre en synergie une culture entrepreneuriale et des missions de service public. Elle demande comment s'est constituée la réserve d'où seront prélevés les 70 000 euros.

Marie Belleville répond qu'elle s'est principalement bâtie au fil des ans avec une gestion rigoureuse et plus particulièrement lors des saisons mobiles et du Covid. Cette réserve donne de l'air à l'établissement. Elle lui permet de faire le dos rond en attendant des jours meilleurs tout en maintenant ses missions de service public. Elle lui permet également de lancer ses activités commerciales sans mettre en danger l'établissement.

Catherine Le Moulec remarque que ces réserves inspirent confiance, elles signifient que le budget est maîtrisé.

Julien Coué affirme que les réserves servent à ce type de situation pour passer les caps difficiles et garantir l'ambition culturelle de Mixt.

René Phalippou se dit convaincu qu'il ne faut pas freiner l'élan et l'ambition de Mixt. Le fait que cet établissement soit actif sur le territoire départemental, qu'il favorise l'articulation professionnel / amateur, qu'il développe de nouvelles pistes de réflexion sur les pratiques culturelles et sur le secteur culturel en fait un laboratoire d'expérimentation, un modèle pour demain. L'entrée de l'État au conseil d'administration est un signe engageant. L'état entend le besoin d'un renforcement du financement public et travaille en ce sens.

Mise au vote, la Délibération 2024.17 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Annie Ploteau doit quitter la séance. Elle laisse son pouvoir à Louise Jansen
Patrick Germain-Thomas quitte également la séance. Il laisse son pouvoir à Agnès Paragot.

- Modification de l'accord d'entreprise

Intégration du CSE de MDLA

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification de l'article III.1.1 Désignation, nombre de représentants et durée de mandat de l'accord d'entreprise pour permettre d'intégrer les représentants du personnel de l'association Musique et Danse en Loire Atlantique dans le comité social et économique (CSE) de l'EPCC.

Mise au vote, la Délibération 2024.18 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Téléphonie

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la modification de l'article VII.10 de l'accord d'entreprise de l'établissement - Indemnités pour utilisation des téléphones mobiles personnels.

Marie Belleville précise que l'usage des téléphones mobiles a changé nos pratiques professionnelles depuis quelques années : il est un outil indispensable, là où les téléphones fixes ne sont plus nécessaires sauf à quelques exceptions (la billetterie, le restaurant).

L'accord permet donc d'indemniser les salariés selon trois cas de figure :

- Ils pourront avoir un téléphone et une ligne professionnels fournis par l'entreprise qui n'engendre pas d'indemnisation mais garantit l'étanchéité entre la vie privée et la vie professionnelle.
- Ils pourront avoir une ligne fournie par l'entreprise et être indemnisés pour l'utilisation de leur téléphone.
- Ils pourront être indemnisés pour l'utilisation de leur téléphone et de leur ligne personnelle.

Pour l'établissement, ce fonctionnement lui permettra de ne plus engager de dépenses relatives à la fourniture et à la maintenance de lignes fixes.

Mise au vote, la Délibération 2024.19 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Délégation de pouvoir

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser la directrice de l'établissement à procéder à des licenciements économiques et à conclure des accords transactionnels dans le champ de compétences qui sont les siens dans la limite de 100 000 euros par individu.

Dans le cadre de la réorganisation, la direction de l'établissement a identifié que deux personnes ne souhaitent pas continuer dans l'aventure de Mixt et pourraient bénéficier d'un licenciement économique, à trois ans de la retraite. Ce seraient des départs volontaires mais dans le cadre de la réorganisation, le licenciement économique est le dispositif légal unique, et le plus favorable pour les salariés. Si ces départs étaient effectifs, ils libéreraient deux postes qui faciliteraient la mobilité interne, au lieu d'avoir deux salariés en doublon. À noter qu'il y a des réserves financières spécifiques constituées en 2022 pour faire face à cette situation.

Mise au vote, la Délibération 2024.20 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

4. Date des prochains CA

Un prochain CA de contenu est prévu le 5 mars 2025 à 17h30.

Le suivant aura lieu dans le courant du mois de mai 2025.